1 aout 1763

Brevet de M. de Senac pour la composition d'un remede pour les carnosités de l'urethre, en faveur du sieur Lafont chirurgien.

Jean Senac, conseiller du roy en ses conseils et premier médecin de S. M. sur ce qui nous a été representé par le sieur Laffond fils, chirurgien, qu'il tient de feu son pere maitre en chirurgie, la composition d'un remede efficace pour la guérison de carnosités ou callosités qui se trouvent dans le canal de l'urethre, que feu son pere en avoit fait des épreuves heureuses à Paris sous les yeux de divers médecins et chirurgiens qui luy en ont donné des témoignages authentiques, que muni de ces témoignages il nous avoit suplié de luy accorder le privilege d'administrer ledit remede, qu'après avoir pris connoissance de la composition et des certifficats en grand nombre qui en constatent les bons effets, nous aurions jugé qu'il était convenable qu'elle fut éprouvée encore et administrée sous la direction de gens experts dans l'art, que ledit sieur Lafont fils ayant en conséquence traité divers sujets sous les yeux de Mrs Petit, pere et fils, médecins de Son Altesse Sérénissime monseigneur duc d'Orléans et de M. Caumont, médecin des Cent Suisses du Roy, les effets de son remede auroient été toujours heureux suivant les nouveaux certifficats que ces médecins luy ont remis. A ces causes, en conséquence de la déliberation prise et signée en notre bureau de la commission royale de médecine assemblée le quatre juillet de la présente année, avons permis et permettons au s.r Lafont de composer, vendre et débiter dans Paris et toute l'étendue du royaume sondit remede pour la guérison des carnosités ~~et~~ ou callosités du canal de l'urethre, à la charge par ledit sieur Lafont de se conformer exactement aux arrets du Conseil nommément à celuy du 10 septembre 1754

et de nous raporter au bout de trois ans a compter de ce jour la présente permission que nous avons signé, fait contre-signer par notre secrétaire ordinaire et à icelle fait apposer le sceau de nos armes. Donné à Compiegne le Roy y étant, le premier aoust 1763 Signé Senac et plus bas, par M le premier médecin du roy Signé D. L. Lacoche

Arch. Nat. V³ 198 fol. 5 r°

